Stabilisation des prix agricoles—Loi

Le ministre de l'Agriculture de l'Alberta, M. Marvin Moore, a déclaré que le gouvernement albertain signerait l'accord, mais il a annoncé officiellement que la province se retirerait de l'OCCO. Il faut pour cela donner un préavis d'un an . . . M. Whelan avait essayé d'obtenir l'approbation unanime des gouvernements provinciaux et des offices provinciaux de commercialisation des œufs avant de se rendre à la requête de l'OCCO qui réclamait du gouvernement la mise en place de contrôles de la commercialisation des œufs . . .

De lourdes représailles ne seraient pas étonnantes à la lumière des récentes attitudes des États-Unis. Les officiels et les éleveurs canadiens ont considéré les contrôles imposés par les États-Unis après la mise en place d'un contingentement des importations de bœuf par le Canada comme des mesures de représailles, et ces contrôles se sont en fait étendus à un secteur agricole auquel les Canadiens n'avaient pas touché—le porc.

M. Moore a annoncé dans une déclaration que M. Whelan avait accepté de rouvrir immédiatement les négociations avec les États-Unis en vue de lever les contrôles frontaliers appliqués au commerce du bétail. Il a ajouté qu'il signerait l'accord au cours de la semaine qui vient avec «de fortes réticences».

Le 5 juillet, M. James Rusk a poursuivi sur ce sujet dans le *Globe and Mail*, et écrit ce qui suit:

... l'Alberta... a décidé de signer sous l'effet d'énormes pressions exercées par M. Whelan; celui-ci a entre autres menacé d'autoriser les importations dans cette province uniquement et d'y interdire à l'Office de commercialisation des œufs de toucher des redevances.

Rien de cela n'apparaît dans la déclaration de M. Whelan. Le ministre a parlé de la révision de l'accord de l'OCCO et a déclaré que le gouvernement était maintenant en mesure d'établir des contrôles des importations.

M. James Rusk, auteur de l'article intitulé «La Commission de surveillance du prix des produits alimentaires attribue à Ottawa la responsabilité de la hausse du prix des œufs» paru dans le *Globe and Mail* de ce matin, mentionne certaines questions que la Commission a posées au gouvernement. Voici un passage de son article:

... Le gouvernement savait-il et approuvait-il que le ministre de l'Agriculture exerce une coercition en menaçant les gouvernements de l'Alberta et du Nouveau-Brunswick de certaines mesures s'ils ne signaient pas l'accord? La Commission a rendu public un message Telex envoyé par le ministre de l'Agriculture, M. Eugène Whelan, aux ministres provinciaux de l'Agriculture où il fait quatre menaces contre les provinces si elles ne signent pas.

Il les menace notamment d'inonder les marchés de l'Alberta et du Nouveau-Brunswick avec des œufs d'autres provinces, d'instaurer une politique d'importation discriminatoire qui permettrait l'importation d'œufs des États-Unis uniquement en Alberta et au Nouveau-Brunswick, de supprimer le pouvoir d'imposition indirecte de l'Office de commercialisation des œufs des deux provinces et de restreindre le commerce interprovincial, ce qui selon la Commission est contraire à l'Acte de l'Amérique du Nord Britannique, en réglementant les échanges commerciaux de l'Alberta et du Nouveau-Brunswick avec les autres provinces.

Ces articles et surtout le dernier que j'ai cité montre qu'il est très possible que les États-Unis prennent des mesures de représailles qui toucheront notre commerce agricole.

J'aimerais vous parler d'un événement qui peut encore durcir la position commerciale des États-Unis. Bien sûr, je parle de la déclaration de la semaine dernière au sujet du programme de contrôle des importations de l'Office de commercialisation des œufs. Le ministre de l'Alberta n'est pas le seul que cela préoccupe. D'autres voient le danger que cela représente pour l'industrie canadienne de l'élevage bovin et porcin. M<sup>me</sup> Plumptree, présidente de la Commission de surveillance du prix des produits alimentaires, a fort justement signalé la possibilité que les États-Unis prennent des mesures de représailles qui toucheraient notre commerce agricole. Plusieurs de mes collègues, notamment le député de Saint-Jean-Est (M. McGrath) et le député de Vegreville (M. Mazankowski) ont soulevé la question mardi dernier au cours de la

période de questions, mais, à mon avis, le ministre n'a pas fourni de réponse satisfaisante.

A la réunion de Kamloops, l'Association des éleveurs de Colombie-Britannique a présenté une résolution adoptée à 2 contre 1, en faveur d'un programme d'assurance-revenu dont j'ai déjà parlé. Il a été estimé que ce programme coûtera à la Colombie-Britannique de 20 à 27 millions de dollars, mais il ne faut pas oublier que le cheptel bovin de la Colombie-Britannique est relativement petit. A la même réunion, on a estimé qu'un programme semblable pour l'Alberta et la Saskatchewan coûterait environ 400 millions, car les troupeaux sont beaucoup plus nombreux dans ces deux provinces. Le ministre de l'Agriculture de la Saskatchewan évalue à 186 millions le coût de ce programme pour sa province.

D'après une autre résolution présentée à la réunion de Kamloops, l'Association des éleveurs de Colombie-Britannique a été priée d'intervenir avec le plus de fermeté possible auprès des gouvernements provincial et fédéral et de réclamer, aux termes du bill C-50, la mise sur pied d'un programme à légard du bœuf. De la sorte, le gouvernement fédéral participerait au financement de l'assurance du revenu des éleveurs de bétail de boucherie. Lors du débat sur cette résolution, j'ai signalé à l'assemblée que le bill C-50 venait tout juste de franchir l'étape du comité permanent et qu'il était probablement trop tard pour comparaître comme témoin. Je recommandis donc aux éleveurs de la Colombie-Britannique de communiquer sur-le-champ au gouvernement fédéral l'objet de la résolution. Je crois qu'ils l'ont fait.

Le ministre de l'Agriculture se rend sûrement compte que le projet d'assurance de la Colombie-Britannique encouragera le renchérissement, ce qui est pour le pire ou pour le mieux, selon le point de vue. Il sait sûrement qu'une participation fédérale supérieure à 90 p. 100 de la moyenne pour cinq ans, ajoutée à une indexation du coût de la production, ne peut être autorisée aux termes de l'article 6 modifié, car les éleveurs de la Colombie-Britannique seraient alors financièrement favorisés comparativement aux autres éleveurs canadiens. On les encouragerait ainsi à surproduire, chose que l'industrie canadienne de l'élevage bovin doit par-dessus tout éviter.

## • (1130

Je tiens à rappeler à la Chambre les dispositions des deux amendements proposés par le ministre sur le rechérissement. Elles sont très importantes. Je cite l'article 6 du bill:

«10.1 (1) Le gouverneur en conseil peut autoriser l'Office à conclure, avec la province ou le producteur, ou les deux, un accord relevant, pour un produit agricole, le prix prescrit prévu dans la présente loi  $et\ qui$ , à son avis

a) ne permet pas aux seuls producteurs intéressés de retirer un avantage financier de la production ou de la commercialisation de ce produit; ou

b) n'encourage pas la surproduction.»

Voilà donc les deux amendments proposés par le ministre. A mon avis, le programme de la Colombie-Britannique va à l'encontre des deux dispositions sur le renchérissement. Par contre, le congrès de l'Association des éleveurs de la Colombie-Britannique, l'Association des éleveurs de bétail de la Saskatchewan, qui compte bien plus de membres que l'Association de la Colombie-Britannique, adoptait deux résolutions importantes lors de sa réunion annuelle il y a quelques semaines. L'association de la Saskatchewan compte 6,000 membres environ. La première résolution s'opposait à un régime d'assurance-revenu semblable à celui de la Colombie-Britannique. La deuxième